L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JUIN 1884. 57ème Année.

Dubuy, Dumas & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 JUIN 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00
Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

Ventes qui auront lieu ce jour, à la Bourse d'ancan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commerce.

PAR HORY & O'CONNOR—Propriété à Mc-Donoghville. Bel de terre de valeur, rue Magnolia, près l'Avenue Peters. Résidence en briques à deux étages, No 90 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis. Propriétés rémunératives, coin des rues St-Philippe et Miro, et Galvez près Dumaine. Bel de terre de valeur rue Magnolia, près l'Avenue Peters.

PAR GIRARDEY & MACON—Emplacement de commerce de grande valeur, à l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne, près de la Cathédrale, du Marché Français et un des plus jolis attrayants du Deuxième District.

Aussi—A la Bourse d'ancan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley.

PAR B. ONORATO—Propriété de valeur dans le Troisième District. Propriété de choix dans le Second District.

PAR W. I. HODGSON — Emplacement de choix pour bâtir, près du pare supérieur de la ville, à un ilet au-dessus de la bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.

PAR LE SHERIF—Un terrain sur la rue appelée le Cours-des-Tritons, avec bâtisses et améliorations. Aussi au No 46 rue St-Charles, les installations, vins, liqueurs qui se trouvent dans le dit magasin.

Grands Marchés.—Ce jour, à midi, à la Bourse d'ancan St-Charles, en propriétés immobilières de choix, annoncées comme devant positivement se vendre pour des successions et d'autres comptes, par MM. Girardey & Macon, ancanteurs.

L'attention de nos lecteurs est appelée sur cette annonce. Voir celle-ci pour de plus amples détails.

Le commerce entre la France et les Etats-Unis.

Au moment où le commerce de la colonie française de la Nouvelle-Orléans se remue, et prête son concours au Consul général, commissaire de la République Française près la Commission de l'Exposition de 1884, afin d'assurer à cette nation une participation digne d'elle à cette Exposition ; il est bon de jeter un coup d'œil sur la situation respective des deux grandes Républiques sœurs, au point de vue économique, et de se rendre un compte exact de l'état de leurs relations commerciales.

Nous n'avons nullement l'intention de faire vibrer ici la corde sensible ; inutile de ramuer de vieux souvenirs, que tant d'entre nous nourrissent religieusement dans leurs cœurs. Mais nous sommes, tout au moins, obligés de dire que dans un Etat comme la Louisiane, qui a été longtemps uni par les liens les plus étroits avec la France, qui en a conservé, en grande partie, la langue, les idées, les mœurs, il doit avoir subsisté une grande communauté d'intérêts, une profonde similitude de goûts ; qu'entre les deux pays, les relations commerciales sont naturelles, forcées, et que, malgré les efforts tentés pour les briser, nous les voyons se renouer sans cesse et reprendre leur ancienne vitalité.

On sait combien, depuis plus d'un siècle, les rapports entre les deux peuples étaient fréquents et importants, quand éclata la guerre de sécession, qui allait provoquer un changement de régime économique dans l'Union. Le tarif Morrill détraisait presqu'entièrement le commerce entre l'ancienne métropole et l'ancienne colonie. Nous n'attaquons pas ce tarif en principe ; il était nécessaire pour créer les industries nationales et mettre un terme à l'exode des importations, qui appauvrissaient sans cesse l'Union ; mais il nous sera bien permis de dire qu'il sortient certaines exagérations de droits dont pourraient se passer les Etats-Unis et dont la réduction ne nuirait en rien au développement de la production nationale.

Eh bien, quoique le commerce franco-américain ait été presque mortellement frappé, en 1861, nous le voyons peu à peu se relever, tant il y a d'affinité d'intérêts entre les deux nations.

Voici des chiffres statistiques qui le prouvent ; nous les puisons aux sources officielles. C'est la collection des rapports consulaires du mois de mars dernier, qui nous les fournit. Citons d'abord ceux que nous trouvons au tableau des exportations de France aux Etats-Unis :

1877-78, $41,000,000 ; 1878-79, $49,000,000 ; 1879-80, $66,585,000 ; 1880-81, $66,585,000 ; 1881-82, $84,920,000.

La progression, comme on le voit, est constante. En cinq ans, de 1877 à 1882, elles ont plus que doublé.

Si nous passons aux importations des Etats-Unis en France, nous n'y trouvons plus la même progression constante, et la raison en est bien simple ! La France s'approvisionnant, surtout, aux Etats-Unis, en denrées alimentaires, en céréales, les importations y augmentent ou diminuent, suivant l'état des récoltes.

Ainsi, en 1877-78, les importations, des Etats-Unis en France, ont été de $51,245,000 ; en 1878-79, de $85,285,000 ; en 1879-80, de $96,500,000 ; en 1880-81, de $90,903,000 ; en 1881-82, de $52,110,000.

On remarquera qu'ici, les importations doublent subitement, en deux ans, tandis qu'elles retombent, la cinquième année, presque au niveau de la première.

Si l'on se donne la peine de consulter les statistiques françaises, on verra que les augmentations des importations correspondent avec les mauvaises ou médiocres récoltes qui ont eu lieu en France.

Il n'y a guère que les exportations des spiéries de Lyon, aux Etats-Unis, qui soient en baisse. De $13,772,578 en 1881-82, elles sont tombées, en 1882-83, à $12,102,476. La diminution est, par conséquent, de $1,670,102.

Est-ce donc que la fabrication perd de sa valeur ? Non, certes. Les teintures de Lyon sont incomparables ; on y envoie la soie de tous les points du globe, pour y passer à la teinture. Les soieries y sont également expédiées d'une foule de fabriques d'Europe, pour y recevoir le "[illegible]" dans lequel les Lyonnais déploient tant de talent merveilleux. Ce n'est [illegible] ainsi, c'est le consul [illegible] de Palermo

souffrance. Dans presque chacune des branches du travail, en cette ville, il y a un progrès sensible ; la preuve, c'est que l'on y bâtit de tous les côtés ; et personne n'ignore ce proverbe, aussi vrai qu'il est vieux : Quand le bâtiment va, tout va.

De tout ceci, il résulte, pour les fabricants de Lyon, la nécessité de se faire mieux connaître, de forcer le public à apprécier la haute valeur de leurs produits, de les exposer à côté des articles similaires de l'Allemagne et des Etats-Unis, de mettre le monde à même de faire la comparaison. Ils n'ont qu'à y gagner : la supériorité de leurs soieries et de leurs velours est si évidente !

Ils peuvent redouter, peut-être, de ne pas trouver de placement à leurs produits de luxe ; ils ont tort, selon nous. L'Amérique est un pays nouveau, mais c'est aussi le pays des millionnaires, des grands propriétaires, qui ayant acquis rapidement leurs immenses fortunes, ont aussi hâte d'en jouir et d'en faire parade. Acheter et porter ce que le monde peuple ne peut se procurer, tel est leur plus grand plaisir, leur plus douce satisfaction d'amour-propre. Pourquoi donc n'en pas profiter ? Pourquoi ne pas attirer forcément l'attention de la classe opulente sur ces chefs-d'œuvre ? Une belle Exposition de soieries et de velours de Lyon ferait ici sensation. L'article est un peu plus cher parce qu'il est mieux soigné, plus élégant, plus fini. C'est peut-être une raison pour que nos richards s'en parent.

Nous lisons, tous les mois, avec soin, les rapports de M. Poixotto. Il cite, cette fois, une foule d'articles dans la confection desquels excelle l'industrie lyonnaise : la fabrication des boutons, aujourd'hui très en vogue, les passementeries, les dentelles, les matières chimiques propres à la teinture, les ornements d'églises, les impressions sur étoffes, les cuirs qui sont de merveilleuse qualité, et dont l'importation a triplé depuis deux ans.

Que Lyon nous envoie tous ces articles, qui feraient brillante figure à notre Exposition !

La nomination de M. Blaine.

La Convention républicaine de Chicago, en désignant M. James G. Blaine, candidat du parti à la Présidence des Etats-Unis, n'a peut être pas montré la perspicacité qu'on lui attribue, mais, assurément, a présenté au suffrage populaire l'un des politiciens les plus habiles, un écrivain distingué, et l'un des grands orateurs du pays.

Nous dirons qu'elle n'a peut-être pas fait preuve de la clairvoyance qui, d'habitude, caractérise les assemblées de la puissante organisation, car elle n'ignorait pas, elle ne pouvait ignorer, que les aspirations, la ligne de conduite du sénateur du Maine, alors qu'il remplissait, sous l'administration du très regretté M. Garfield, les fonctions de ministre des affaires étrangères, n'étaient pas de nature à lui concilier la confiance et l'appui des négociants et des capitalistes des Etats-Unis. Or ces deux classes si influentes constituent le principal élément de force du parti dont M. Blaine est, à cette heure le porte-étendard ; elles redoutent les hommes aux vues ambitieuses, à l'humeur belliqueuse ; elles préfèrent, de beaucoup, les magistrats qui, comme M Arthur, suivent les événements d'un œil calme, ne poussant pas l'Union dans les aventures et la laissant jouir tranquillement de la prospérité.

Mais M. Blaine, on véritable politicien, cherchera sans doute, un moyen efficace de dissiper les craintes que se fondent à fait naître parmi les hommes d'affaires. Le trouvera-t-il ? On ne tardera pas à le savoir.

Quoqu'il en soit, sa nomination impose aux démocrates l'obligation de désigner un candidat qui soit non seulement aussi populaire que lui dans certaines sections du pays, mais encore offre aux industriels autant de sécurité, aux conservateurs plus de garanties que lui.

NECROLOGE.

En présence de cette tombe qui vient de se fermer sur une des personnalités les plus dignes de la colonie française, nous le coup d'un affreux accident qui a jeté la consternation dans la communauté, il appartient à la Chambre de Commerce, dont il était le vénéré Président, d'adresser un dernier adieu à ANTOINE CARRIERE.

Sa longue existence commerciale est connue de tout le monde.

Elle se résume en ces mots :

Travail, intégrité, honorabilité.

Il est beau d'arriver à la tombe avec une semblable auréole au front.

Il l'a toujours portée noblement !

Que ce soit une souveraine consolation pour ses enfants dans leur douleur profonde !

Grands sous l'égide paternelle, ils ont conquis une position prépondérante dans le pays. Il en a fait des hommes, des citoyens utiles.

Désormais le nom d'Antoine Carrière appartient à la Louisiane.

Mais il appartient aussi à la colonie française, dont il était le doyen, Président de la Société Française de Bienfaisance, Président de la Chambre de Commerce, il avait réussi à grouper autour de lui tous les Français, sans distinction de position sociale, sans distinction de sentiments politiques.

C'est là un titre sérieux à la reconnaissance de cette France extérieure dont il était un si noble représentant.

Il en était le drapeau, il en était le Palladium.

C'est donc à ce titre et au nom de toute la colonie française que le cœur attendri, l'âme profondément émue, nous adressons un suprême adieu à ANTOINE CARRIERE.

WEST END.—La direction du théâtre du West End juge que le moment n'est pas encore venu de faire disparaître de l'affiche *La Grande Duchesse*, Elle a raison.

Les succès de Mlle Selina Dolaro est plus marqué encore qu'aux premiers jours, et il faudra bien des représentations encore avant que diminue la vogue de l'ouvrage d'Offenbach et de ses interprètes.

Aujourd'hui Matinée et Soirée.

NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB.—Les dépêches sans fin venues de Chicago ne nous ont pas fait de loisir. Si bien qu'il nous a fallu nous priver d'assister à la dernière fête du New Louisiana Jockey Club. Notre regret en est d'autant plus vif que nous savons qu'elle a encore surpassé en élégance et en nombre toutes celles qui l'ont précédée. Aussi les membres du Club et leurs nombreux invités ont-ils voulu rester jusqu'à la dernière mesure de l'orchestre, dans ce jardin gracieux où les heures s'envolent si vite.

Nous espérons bien avoir l'occasion d'une revanche prochaine.

PAVILLON FAHANTA.—C'est aujourd'hui jour de Matinée. Aussi pour cette fête qui ne manque jamais de se donner rendez-vous, le samedi, au Pavillon Fahanta, le directeur a-t-il préparé l'un de ses programmes les plus comiques, les plus variés, les plus attrayants ; programme où paraîtra la troupe entière, si diverse, si bien composée. Le joli spectacle du matin sera répété le soir.

La Matinée commence à midi. Prix d'entrée 10 cents.

Une dépêche de Berlin nous apporte une intéressante nouvelle :

"Un journal de Strasbourg, condamné pour injures envers le prince impérial d'Allemagne, vient d'être acquitté en appel par le Tribunal Suprême, qui a blâmé à l'empereur et à sa famille le droit de souveraineté personnelle en Alsace-Lorraine.

"Ce jugement a produit une assez vive émotion."

La déplorable nouvelle que les frères Sewall ont été forcés d'abandonner les travaux de la crevasse Davis, paroisse St-Charles, a été, hier, le sujet des conversations.

Elle a, sans doute, jeté la consternation dans les sections qui, après avoir tant souffert, subi tant de pertes, espéraient voir cesser le désastre qui les frappe.

La crise industrielle en France.

On lit, dans la *République Française*, du 20 mai :

Des documents de plus en plus nombreux permettent de juger enfin en connaissance de cause l'étendue de la crise industrielle que nous traversons. Des travaux publiés dans les feuilles spéciales, des volumes même, enfin certaines dépositions très-remarquables, faites, au sein de la commission des quarante-quatre, permettent de dresser une sorte d'état de situation. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'on s'est plu à sonner l'alarme, à porter des jugements pessimistes, dont la presse étrangère a fait aussitôt son profit.

Nous sommes avant tout jaloux de notre commerce d'exportation; voyons, la statistique en main, quelle est à ce point de vue l'étendue du mal. Jusqu'en 1882 l'exportation française ne cessait d'augmenter; en 1880, elle était arrivée à 3.468 millions; en 1882, on atteint 3,596 millions; En 1883, on s'est arrêté à 3,524. Le mouvement descendant est donc tout récent. Si, décomposant ces chiffres généraux, on s'en tient aux produits manufacturés seulement, on trouve que l'exportation, après avoir été, en 1880, de 1,850 millions, et de 1853 en 1882, n'a pas dépassé 1,810 millions l'année dernière.

Par contre, les produits manufacturés étrangers pénètrent davantage chez nous. En 1880, l'importation était de 448 millions; l'année dernière elle est arrivée à 663. Ajoutons que l'exportation totale des produits allemands dans tout l'univers était, en 1880, de 2,394 millions de marks, et qu'elle est arrivée en 1883 à 2,827 millions. Il faut dire, toutefois, qu'au point de vue de l'exportation le commerce anglais présente une diminution qui n'est pas sans analogie avec celle qui nous atteint.

En résumé, nous subissons une dépression récente dont le chiffre n'est pas considérable, mais qui porte avec lui un sérieux avertissement; voilà la vérité vraie.

Dans un ouvrage que vient de publier M. Thierry-Mieg sous ce titre : "la France et la concurrence étrangère," nous trouvons d'intéressants renseignements sur la façon dont les puissances rivales dirigent le commerce d'exportation.

En Suisse, où la production dépasse de beaucoup la consommation, on met à la recherche des débouchés une énergie pareille à celle qu'on déploierait pour défendre l'indépendance nationale. La plupart des citoyens helvétiens parlent plusieurs langues et ont visité des pays divers. L'instruction est répandue partout, les écoles professionnelles pullulent, l'aristocratie se compose d'industriels et de négociants. Aussi les jeunes gens des classes moyennes et supérieures émigrent volontiers et développent à l'extérieur le commerce de la mère patrie.

Même phénomène en Allemagne. L'union douanière connue sous le nom de Zollverein, a déjà longtemps préparé des défricheurs économiques du pays et rendu facile son expansion au dehors. Les commissionnaires allemands, qui avant 1870, établis en France, écoulaient nos marchandises, sont rentrés dans leur pays, auquel ils se sont consacrés tout entier. Le développement du commerce allemand date de ce temps, ainsi que les efforts nombreux pour nous remplacer sur les marchés étrangers. Nos rivaux n'attendent pas, comme chez nous, que le client vienne et accepte les modèles préparés à l'avance : ils vont à lui, s'informent de ses goûts et les satisfont. Là comme en Suisse les écoles spéciales abondent. Il y en a pour les tailleurs, le tissage, la brosserie ou la cuisine, sans compter les écoles de commerce et les écoles professionnelles où l'on donne une instruction générale et qui se comptent par centaines. Il en résulte que les jeunes gens qui représentent au dehors les maisons industrielles sont tous instruits.

Si nous passons en Angleterre, nous remarquons que la classe moyenne, celle qui s'adonne au commerce et aux affaires, est infiniment plus nombreuse qu'en France. Dans tous les pays qu'on vient d'énumérer chacun possède plusieurs langues et se prépare à un voyage en étudiant les mœurs, les ressources du pays qu'il doit visiter. L'exportation est faite par des maisons puissantes et riches qui envoient au loin des jeunes gens choisis parmi leur personnel qui les commanditent, où qu'elles associent.

Voilà, suivant le livre que nous venons de citer, pourquoi le commerce extérieur augmente chez les autres nations pendant que chez nous on voit se dessiner un mouvement de recul peu considérable, mais qu'il faut dès maintenant arrêter. Chez nous, la situation politique d'événements économiques intérieurs ; les conséquences du krach qui n'ont pas encore disparu complètement, l'influence des grèves sur la main-d'œuvre, le fléau qui désole le vignoble français mais qui toutefois commence à reculer.

Ce n'est pas l'heure de perdre courage, surtout quand on songe à l'une des causes parfaitement reconnues du succès de nos rivaux. Dans les Expositions universelles, notamment dans celle qu'organisa la République et qui fut certainement la plus splendide de toutes, les étrangers ont pu copier nos modèles, examiner nos procédés, dessiner nos machines. Les nations nouvelles versent à l'industrie, en créant leur outillage, ont nécessairement choisi les systèmes les plus perfectionnés; voilà comment elles ont pu nous distancer dans une proportion dont on aurait tort de s'effrayer. Notre rôle, alors, était glorieux, et nous nous y sommes attardés; il faut hâtivement le moyen de reprendre notre supériorité. La République répand à pleines mains l'instruction et elle ouvre dans l'extrême Orient, au commerce français, un marché de quarante millions d'âmes.

Le rapport du Bureau des Statistiques d'immigration aux Etats-Unis, pour le mois d'avril, accuse une baisse de 14 pour cent sur les chiffres du même mois de l'an passé.

En voici le détail :

	1884	1883
Baltimore	6,871	6,916
Boston	4,119	7,408
Detroit	2,913	1,782
Huron	2,670	5,027
Minnesota	121	74
Nouvelle-Orléans	308	124
New York	47,268	54,173
Passamaquody	103	283
Philadelphie	1,930	2,634
San Francisco	147	104
Total	66,800	78,425

La baisse vient de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse, de l'Italie, de la Norvège, de la Suède, du Canada.

Les fabricants d'étoffes écossaises du Sud se sont réunis, et ont formé une société de protection mutuelle. La Convention représentait 2,388 métiers, dont 1,998 appartiennent à la Caroline du Nord, 220 à la Caroline du Sud, et 170 à la Virginie.

Un métier peut faire 40 yardes par jour; par conséquent, 2700 peuvent produire 108,000 yardes dans le même laps de temps.

En ne comptant que 300 jours de travail par an, la Caroline du Nord cardé, tous les ans, 32,400,000 yardes d'étoffes. A 7 cents la yarde, cela fait rentrer dans l'Etat $2,268,000. 3000 ouvriers sont employés dans cette industrie. Le capital qui y est placé, est de $3,000,000. Il y a environ 50 pour cent de ces métiers qui fonctionnent depuis le recensement de 1880.

Législature de la Louisiane.

SENAT—M. Smart a annoncé qu'il présentera un bill pour punir l'adultère; un bill amendant les sections 668, et 670 des Revised Statutes de 1870, relativement aux "fees" des coroners, dans toutes les paroisses, excepté la paroisse d'Orléans.

Bills présentés :

Par M. Bieaux, un bill qui amende l'article 2281 du code civil au sujet des témoignages des femmes et des maris.

Par M. Braughn, un bill qui pourvoit aux moyens de passer les titres de propriétés foncières vendues par les shérifs et par les constables, dans tout l'Etat.

Par M. Moore, un bill au sujet du Bureau d'agriculture et d'immigration ; un bill pour encourager et développer l'Université de la Louisiane.

Par M. Robson, un bill pourvoyant à la nomination de jurés de police additionnels pour représenter les "wards" des paroisses [excepté la paroisse d'Orléans] de 5000 et plus de 5000 habitants.

Par M. O'Donnell, un bill abolissant la loi qui incorpore la compagnie de navigation du Canal Carondelet ; autorisant le gouverneur à prendre possession du Bayou St Jean et du Canal Carondelet et à nommer des surintendants.

M. Jumel, au nom du comité de finances, a fait un rapport qui conclut à l'adoption du bill du Sénat pourvoyant à un revenu annuel pour l'Etat en prélevant une taxe annuelle sur les propriétés non exemptées par la Constitution ; à l'adoption du bill de la Chambre qui alloue trente mille piastres pour les victimes des inondations.—Sur la motion de M. Parlange, le dernier bill a été considéré et a passé à la troisième lecture, par un vote de 25 contre 1.

Le comité des levées a fait un rapport favorable sur la résolution qui donne aux levées des districts le droit de porter la taxe de levées à six "mills" ; un rapport favorable sur le bill du Sénat donnant aux jurés de police le contrôle des levées publiques.

M. Carlisle a présenté un rapport qui conclut à l'adoption du bill autorisant la Nouvelle-Orléans à prolonger le paiement du Paro.

Le bill du Sénat fixant les époques et les lieux de sessions de la cour suprême, et le bill relatif au jugement des causes, à la même cour, ont été adoptés.

Le bill du Sénat qui fait des paroisses Catahoula, Caldwell, Ouachita, Claiborne, West Carroll, Richland et Franklin un district [distinct] de levées, a été adopté.

—Les nominations suivantes ont été ratifiées :

Aryoyelles—Juges de police—Martin Says, Geo L Mayer, J B D Roy, Chas Goudean, Reno Bordelon, J R Brown, Ovide A Mayeaux, John Ewell, A M Hass

Inspecteurs de poids et mesures—Jules A Guillard, Pointe Coupée; J B Willis, Winn; Benry Dasher, Catahoula, Jno S Quinn, Grant, Alphonse Dupont, Terrebonne, Mathieu Bonney, St Jacques

D B Hayes, notaire, Rivière Rouge.

Vermillionville—Juges de police—A Leblanc, Thos Morgan Henry Brickman, J L Broussard, Howard Hoffpauier, Robt Green, Henry Barrell.

Rapides—Juges de police—R Thornton, Eugène Weems, Calvin J Bartlow, Benj H Randolph, J T Blackwell, J J Swan, W C Weams, Frederick Seep, Wm A Griffen, Joseph Lawrence Jr.

Parroisse Jefferson—Notaires—Sam J J McCune Hamilton A Gautier, John James, Dick B Gardare, John B Lymann.

CHAMBRE—M. Bulger a annoncé qu'il présentera un bill exigeant de la Nouvelle-Orléans de payer les jugements obtenus et la dette enregistrée antérieures au 1er janvier 1884 ; pourvoyant à l'émission de certificats pour liquider la dite dette, appliquer les licences et les taxes arriérées, le montant des propriétés vendues par la ville et d'autres sommes au paiement de l'intérêt.

Autres bills annoncés :

Par M Feehan, réglant les heures de travail, dans toutes les branches d'industrie.

Par M. Guidry, un bill allouant $7000 pour aider à boucher la crevasse Gordon, dans la paroisse St Landry.

Par M. Shattuck, un bill qui punit la mésogénation.

Par M. Meeker, un bill exigeant qu'il y ait des barrières le long des chemins de fer et pourvoyant au paiement des animaux tués.

Par M. Cassidy, un bill abolissant la place d'inspecteur de poids et mesures, excepté dans la paroisse d'Orléans.

Par M Harmanson, un bill pour protéger les levées durant les hautes eaux.

Par M. Rawson, un bill amendant la loi du "homestead."

Par M Hunter, un bill établissant un bureau météorologique dans l'Etat

Par M. Levert, un bill faisant un motif d'accusation la mort d'un animal tué par une locomotive ou un "car."

—M. Armstrong a présenté un bill demandant à nos représentants au Congrès d'obtenir qu'il y ait un pont-levis au lieu d'un pont fixe au Chef Menteur.

Le bill qui revêt les shérifs du pouvoir de faire toutes les ventes judiciaires, a été soumis de nouveau au comité judiciaire.

Le bill de la Chambre transférant le reliquat de $191,000 actuellement dans la caisse de l'Etat au fonds général des ingénieurs pour les levées, a été adopté.

Le greffier a donné lecture d'un message du gouverneur, qui demande d'exempter de taxe les propriétés données par M. Paul Tulane dans l'intérêt de l'instruction publique, a été envoyé au comité.

Le bill de la Chambre qui fait aux shérifs un devoir, toutes les fois qu'ils annoncent la vente de propriétés à douze mois de crédit, de prévenir les sonréreurs que non-ci auront à payer, en comptant, les taxes d'Etat, de paroisse, de municipalité, ainsi que les frais du shérif et les frais d'impression—a été adopté.

Le bill de la Chambre punissant le crime de séduction, a été adopté par un vote de 83 contre 24.

Le bill forçant les personnes responsables des frais d'annonces judiciaires à fournir un cautionnement pour le paiement des dits frais, à la demande des propriétaires de journaux dans lesquels ces annonces ont paru, a été adopté.

La considération du bill de la Chambre abrogeant la loi qui règle la publication des annonces judiciaires en français, a été renvoyée indéfiniment.

De l'Péminent Dr H. H. Hopson, de Memphis, Tenn.

J'ai fait usage du **Celdon's Liquid Beef Tonic** dans bien des cas de phthisie et de débilité générale, et j'ai trouvé excellent comme nourriture saine, tonique et stimulant. (N'en prenez pas d'autres des pharmaciens.)

Pour ordre,
EDWARD J. GUERINGER,
GEO. W. DISKEL, Président.
Secrétaire aux Archives.

Le *Figaro* du 24 mai publie la note suivante :

Nous nous faisons un devoir d'accueillir la communication suivante que nous apporte un des amis intimes des princes :

Le prince Victor est encore aujourd'hui chez son père avenue d'Autin, et le projet qu'il a formé de fixer son domicile hors de la maison paternelle n'est point réalisé pour le moment.

Il n'y a rien de politique dans l'incident dont on s'est si fort occupé. Le prince Victor s'est exprimé très nettement hier à ce sujet.

Parlant à un ami dont nous pourrions au besoin citer le nom, il lui a dit :

—Si je désire m'installer chez moi, soyez sûr que la politique n'est pour rien dans ma résolution ; je ne veux à aucun degré contrarier mon père.

—M'autorisez vous, répondit l'ami, à répéter ce que vient de me dire Votre Altesse impériale ?

—Je vous y autorise et je vous en prie même.

Ce sont les propres expressions du prince Victor.

Le prince Napoléon paie toutes les dépenses ordinaires de son fils, tous ses frais de voyage et lui fait une pension de 7,500 francs par an pour ses menus plaisirs.

On a beaucoup parlé du legs important laissé au prince Victor par Mme Aubanel. Nous pouvons affirmer qu'il n'y a encore aucune donation réalisée. Le prince Victor tient avant tout à savoir si cette donation est faite dans des conditions qui ne touchent en rien à sa dignité.

Voilà la communication que nous avons cru devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous publions, sur cet incident parisien, tout ce qui nous parvient, sans parti pris et à titre de simple renseignement.

Pour purifier les vêtements et le lait, faites bouillir avec le "Gleason's Sulphur Soap."

Les "Pilules Tonkaine Dragée" guérissent les maux de dos et les reins.

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Ce, de Pedro Domecq, etc.
Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

FETE DE FAMILLE.
SOCIÉTÉ SUISSE.
AU "CARROLLTON GARDEN,"
DIMANCHE, 8 JUIN 1884.
Comité d'arrangements :
J. J. EGLOFF.....Chairman.
D. Darms, J. Bryner, Jean Kaser, J. Fehl-Integer.
BILLETS.....Cinquante sous
1 juin—1,7,8

Quinzième Festival Annuel du 4 Juillet.
Donné par l'Association de Bienfaisance des Commis.
AU FORT ESPAGNOL.
Le Vendredi, 4 juillet 1884.
Programme des amusements du jour,—Matinée à midi par la troupe de CATHERINE LEWIS.
Assez : Nombre de divertissements dans le jardin.
Grande exhibition pyrotechnique. Concert par l'orchestre du Prof. Borchart, de 5 à 11 heures le soir.
Grand bal dans la salle des "concerts."
Entrée 50 sous pour les messieurs ; gratuite et par invitations pour les dames.
Les membres désirant des invitations en blanc peuvent les obtenir de M H. L. NORES, 205 rue du Canal.
1er juin—1m Dim Mar Mer

LA BOISSON QUI ANIME.
Le Thé Glacé
—A—
5cts. - Le Verre - 5cts.
—CHEZ—
ISIDORE DANZIGER,
OU L'ON TROUVE LES MEILLEURS
THÉS ET CAFÉ.
(PLEINS D'AROME)
QU'IL Y AIT EN VILLE.
CAFE FLAVORA.
De ma propre composition. Je suis le seul en ville qui ait le droit de le débiter
23 mai—1m DMaV

Mme Z. FORTIER,
No 103 rue Roman,
OFFRE au public son traitement des yeux pour la cataracte du nerf optique. Plusieurs personnes guéries sans opération et en peu de temps.
Grâce au traitement de Mme Fortier je suis guérie d'une paralysie du nerf optique que j'avais depuis un an
5 juin—1m J D Mar T HAROLD.

Dr HERARD,
Spécialiste français.
149 rue Royale, Nouvelle-Orléans.
Heures de consultation, le matin, de 9 à 11 de soir, de 2 à 5.
Avis : Je fais une spécialité de la cure des cancers sans opération chirurgicale. Les maladies cutanées ou de nature syphilitique, je les traite avec succès. Mon onguent triomphe des hémorrhoïdes : c'est le seul remède qui guérit immédiatement. Que ceux qui souffrent viennent consulter pour ces maladies. Je les guéris toutes.
4 juin—1m—Mer Dim Mar

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz.
13 RUE BARONNE.
J'INVITE toutes les personnes désirant faire usage de stoves à gaz pour le chauffage et la cuisine à venir examiner mon assortiment de stoves à gaz à mon magasin, 13 rue Baronne, juste en face de la station des chars du Carrollton.
C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz des derniers genres et des meilleurs genres qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord
Ils sont de tous genres, de toutes grandeurs.
Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur que donne les stoves ordinaires de coke et de bois, font de ces stoves les plus convenables à notre climat.
C'est le seul stove qui grille et rôtisse également comme un stove ouvert
Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaire (vu) : sans que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est surtout excellent pour les stoves de chauffe et de cuisine
Je serai au magasin de 8 heures du matin à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine
JOHN N MAIN
2juin—1m Brooklyn N Y

L'ASSOCIATION est avant existant sous la raison sociale de V. NIPPERT & Co, a nommé propriétaire du Louisiana Pros Laundry est désormais dissoute par la retraite de M L V. Nippert. Le soussigné a assumé toutes les responsabilités de la dernière raison sociale, continuera les affaires de Laundry au même endroit Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, et sollicite respectueusement la continuation du patronage accordé à l'ancienne association
EUG. GERARD
La succursale au No 16 rue St-Charles cesse à partir de cette date. 3 juin—6t

Filature de Soie de la Louisiane, Plantations de Mûriers et Magnaneries.
J. HERBELIN, Propriétaire.
L'EMISSION de 200 obligations, garanties par hypothèque, et divisées en 3 séries, à savoir :
Série A— 50 obligations de $100 chacune.....$5 000
— B— 50 obligations de $50 chacune.....$2,500
— C— 100 obligations de $25 chacune.....$2,500
200 obligations s'élevant à la somme de.....$10,000
Les dites obligations, payables au porteur, avec intérêt annuel de 10 p. c. et remboursables annuellement par dixième, au moyen de tirages à partir du 1er juillet 1886.
Les livres de souscription sont ouverts chez Chas E Black, Président de la Bourse au Coton, rue Gravier.
Arthur Denis, 104 rue Canal.
G W. Nott, Gle d'Assurances des Marchands
I Hernsheim, coin Gravier et Tchoupitoulas.
D. H. Holmes, 185 Canal
James T. Bell, 103 Decatur.
Léon Queyrouze, 97 Decatur. 6Mmai—1m

GODCHAUX,
MARCHAND DE
VETEMENTS
CONFECTIONNES
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.
Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1er juin 1884, tout mon stock à des prix très réduits.
1er juin—

M. DESIR DELPUGET,
PROFESSEUR à la Nlle-Orléans depuis quelques-uns ans, offre de donner, aux prix les plus modérés, dans les institutions et dans les familles, des leçons de français et de géographie, d'arithmétique et de Calligraphie. S'adresser No 15 de la rue Howard, entre Canal et Gravier.
18 mai 1m

WEST END.
Théâtre de l'Opéra du West End
MARSH REDON, Directeur.
En raison du succès sans pareil de la grande prima-donna anglaise
SELINA DOLARO
—DANS—
La Grande Duchesse
Elle paraîtra dans son grand rôle pour sept soirées de plus, par requête spéciale, secondée par une forte troupe, sous la direction de Marlande. Le soudit Opéra sera représenté sous le contrôle zélé du régisseur M. James Vincent.
"La Grande Duchesse telle qu'elle est représentée au West End est un succès."—"Pleasure."
"La voix charmante et la grâce captivante de Dolaro ont sans aucun doute, gagné le public, et en font une des actrices les plus aimées des amateurs de la Nlle-Orléans, ce qui procure à la direction qui a eu le l'attacher une saison des plus fructueuses."—"Times-Democrat."
MATINEES
LES MERCREDIS ET SAMEDIS.
Le grand orchestre sous le bâton du professeur D'Auin. Le contrôle est ouvert tous les jours. Des sièges peuvent être réservés trois jours à l'avance. Trains toutes les 15 minutes après 4 heures.
F. WINTZ, Surintendant.
7 juin—

Un nouveau chemin coquillé
DU Fort Espagnol à Milneburg est maintenant réparé. Splendides accommodements pour voitures en tout temps, à Washington Hôtel.
7juin—1m FP.

Avis
LA scie de notre père M ANTOINE CARRIÈRE a cassé dans la rue Affiches. Les artistes qui ont leur nom sur la scie, pour prétendre qu'ils ont travaillé avec, sont priés de venir [illegible]
A. CARRIÈRE & FILS.

J. A. MAILHES,
PHARMACIEN,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE,
Nouvelle-Orléans, Lac.
Prescriptions remplies promptement et avec soin, jour et nuit.
1 juin—1m

Hôtels, Sources etc.

PARIS.
HOTEL ROSSINI,
Rue Rossini 16, près le Boulevard des Italiens. Spécialement recommandé aux Hollandais pour son comfort, sa bonne cuisine et ses prix modérés. Chambres depuis 3 fr., table d'hôte. On parle Hollandais, Allemand et Anglais.

TRISCONI.
HOTEL WASHINGTON,
MILNEBURG,
Réouvert pour la Saison 1884.
SEUL restaurant de PREMIERE CLASSE sur les bords du lac.
La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.
M. MIGEL sera heureux de voir ses anciens clients.
Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés. Service irréprochable.
Les bains, n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.
Les trains partent de la ville toutes les demi-heures après 1 h P. M. La voie ferrée a été entièrement refaite à neuf.
Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement le "Cabinet Exchange", coin Canal et Dauphine.
JOHN TRISCONI, Propri